

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présent.e.s : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA, Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SALZE Angélique, BORSKI Xavier.

Etaient excusé.e.s : Anaïs LEBOEUF, Alain DEDENYS

Etaient absent.e.s : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, SCHAEFFER Aude

Ont donné procuration :

Anaïs LEBOEUF donne pouvoir à Xavier BORSKI

Alain DEDENYS donne pouvoir à Angélique SALZE

Date de la convocation : 12/10/2026

Secrétaire de séance : Fabrice VANQUATEM

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Objet : Candidature à l'Appel à projets transitions 2026 du Crédit Agricole du Languedoc
DEL 20261016-041

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de l'appel à projets transitions 2026 organisé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc ;

Vu les orientations de la commune en matière de transition environnementale ;

Considérant que le Crédit Agricole du Languedoc organise la sixième édition de son appel à projets transitions 2026, destiné notamment aux collectivités territoriales souhaitant porter des projets contribuant aux transitions environnementales et notamment les solutions de mobilité douce sur leur territoire ;

Considérant que cet appel à projets est ouvert aux collectivités dont le siège est situé dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault ou de la Lozère, sous réserve du respect des conditions prévues par le règlement ;

Considérant que la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche en présentant le projet favorisant les mobilités douces et encourageant les déplacements à vélo et en trottinette, en proposant des équipements de stationnement adaptés, accessibles au public et sécurisés ;

Considérant que la participation à cet appel à projets est gratuite et sans obligation d'achat, d'ouverture de compte ou de souscription de produits ou de services ;

Considérant que les projets retenus peuvent bénéficier d'une dotation financière dont le montant dépend du niveau de distinction attribué par le jury pouvant aller jusqu'à 3000€ et dans les conditions fixées par le règlement ;

Considérant que la candidature constitue une opportunité pour la commune de valoriser son engagement en faveur des transitions et de rechercher un financement complémentaire pour la réalisation de son projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ **APPROUVE** la candidature de la commune de Montpeyroux à la sixième édition de l'Appel à projets Transitions 2026 organisé par le Crédit Agricole du Languedoc, au titre du projet intitulé "installation d'abris à vélos et de supports de stationnement pour cycles et trottinettes"

- ♦ **PRECISE** que :

- La participation à cet appel à projets ne donne lieu à aucun frais d'inscription.
- En cas d'attribution d'une dotation, celle-ci sera affectée au projet présenté, dans le respect du règlement de l'appel à projets et des règles applicables aux finances publiques locales.

- La présente délibération n'emporte pas, à elle seule, autorisation de dépenses supplémentaires non prévues au budget communal. Toute dépense nécessaire à la réalisation du projet devra être engagée dans le respect des crédits disponibles et des règles de compétence applicables.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dépôt de la candidature, à compléter et signer les documents requis, à transmettre les pièces justificatives demandées et à assurer le suivi du dossier auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

